

# Le coin du patrimoine: la « Villa Isabelle »

## Pauvre villa, pauvre Isabelle

C'est en 1905 qu'un pharmacien de bordeaux, Monsieur Bellin , me fait sortir de terre. Il a des ambitions et des vues sur la mairie, c'est pour cela qu'il m'a fait forte et sérieuse , de pierres apparentes, mais aussi pour séduire, élancée et embalonnée. Raffinement ultime, il me pare de ce prénom fragile qui est celui de sa fille : Isabelle.

J'ai vu passer deux guerres, mais malgré tout , plantée dans un écrin de verdure et d'arbres rares, ma vie de demeure familiale a été heureuse jusqu'à la mort de mon bâtisseur.

C'est à cette date que son petit-fils, qui avait réussi là où il avait échoué, (maire de Salles, sénateur et président du Conseil Général) , m'a vendu sans remords à la commune, et que mes soucis ont commencé.

En 1985, le service du Trésor Public a investi mes locaux et fait poser des barreaux sur toutes mes fenêtres, les gens si joyeux autrefois en franchissant mon seuil, venaient maintenant en traînant des pieds, j'étais devenu la « Villa prison Isabelle ». Aujourd'hui, une menace bien plus grave encore me guette.



Ils veulent supprimer ce jardin qui me fait respirer pour y poser leurs cubes de béton. Couper ces arbres centenaires est un non-sens, une hérésie, un crime. De ma plus haute fenêtre , je guette et vois avec effroi ce qu'ils font de l'ancien Shopi. N'y a-t-il donc pas une âme de bonne volonté dans cette commune pour entendre ce cri de détresse et venir à mon secours? **CJM**

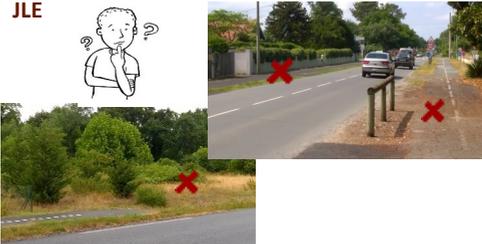
## Le clin d'œil

### Hougueyra, Lubec, Pointe Emile, les oubliés...

Des travaux de voirie à Audenge ? Oui, certes mais il ne s'agit pas de rénover les rues défoncées de certains quartiers. Non, il ne s'agit pas d'un effet d'optique, En effet, une deuxième piste cyclable a vu le jour sur la Route de Bordeaux après le camping du Braou, face à celle déjà existante. Allez comprendre... Vous pouvez donc choisir le côté qui vous plait, en fonction du soleil. Quel luxe ! Par contre, juste après le Carrefour Market, c'est la bérézina ! La piste s'arrête net juste avant l'aire des gens

du voyage. Nos chers habitants des 3 Villages, en prenant leur bicyclette et leur courage à deux mains, n'ont plus qu'à essayer de partager la route avec les automobilistes!

JLE



Prière de ne pas jeter sur la voie publique

LBSA  
LE BON SENS  
AUDENGEAIS  
ASSOCIATION  
LOI 1901  
W 336002704

n° 2

# Le LAVOIR

JUIN 2015

## Édito

Audenge est entrée dans le club très fermé des communes où son maire, dans sa lettre, qualifie son opposition de «Nauséabonde».

Notre journal ne répondra pas à une provocation, qui prouve une absence totale d'arguments républicains, sans jamais proposer de solutions pérennes. La réponse des urnes audengeoises, lors des élections départementales, nous paraît grandement suffisante.

Dans ce journal, vous serez proposés des sujets qui susciteront votre questionnement sur la vie de la cité: sécurité, urbanisme, budget, enfants...

Nos articles seront de bon sens, et feront

émerger les non-dits, ils s'en tiendront rigoureusement aux faits et à des chiffres toujours vérifiables. Notre rôle sera d'apporter à Audenge une opposition constructive, élément essentiel d'une démocratie locale.

Notre édile veut transformer Audenge en lui ôtant son charme et son attractivité. C'est ce que nous dénoncerons et combattrons.

Ce n'est ni à coup d'urbanisme Gironde Habitat imposé, ni par des dépenses de fonctionnement incontrôlées que nous ferons d'Audenge une



ville où il fait bon vivre. Nous remplissons notre devoir républicain et vous invitons à nous rejoindre sur notre site . Bonne lecture à tous .

HN

[lebonsensaudengeois.fr](http://lebonsensaudengeois.fr)

## Audenge commune pauvre !

Budget 2015 , 1er épisode.

En conseil municipal, notre maire affirme: «avec la baisse des dotations d'état, nos simulations de recettes sont de moins 150 000 € à 200 000 €»

Le 30 avril, il nous est annoncé qu'Audenge est classée «commune pauvre», et donc qu'il n'y aura pas de baisse de dotations. La manipulation est en route. A suivre... HN

### SOMMAIRE

- Commune pauvre
- Rond-point
- TGAP
- Les crocus
- Le coin du patrimoine
- Le clin d'œil

# Certes, un rond-point coûteux

Déjà plusieurs accidents dont un grave à cause de l'emplacement, et de la mauvaise signalisation. Comment en est-on arrivé là ?

1 - Le choix de l'emplacement : après l'achat du domaine de Certes (440 hectares) le Conservatoire du Littoral a reçu du Conseil Général **13,2 millions** d'€ de dotations. C'est en revanche à Audenge, et à ses habitants, de payer le Rond-Point !

2- Faire avaler le financement: organiser



l'«enfumage». Conseil municipal du 17/ 12/ 2014 : 7 délibérations différentes ,un vrai jeu de piste. Estimation globale 200 000 €, subventions totales 78 500 €, à la charge des contribuables audengeois 121 500 € alors qu'1 % du montant des dotations suffisait à tout financer. Comprenez qui pourra. A suivre après les bouchons de l'été...

HN

« Il y a des gens qui aiment tellement les pauvres qu'ils en fabriquent ».  
Jacques Godfrain

# Résultats Départementales

## Du bleu sur Audenge.

Un an après cette élection municipale de 2014, contestée car contestable, nous observons un repositionnement à droite de la population d'Audenge lors des dernières élections départementales . En paraphrasant le maire dans sa lettre aux Audengeois, nous dirons que « cela nous conforte dans notre conviction que le résultat très net du scrutin départemental est pleinement l'expression du choix des Audengeois... ». Oui madame, nous

sommes bien d'accord, car si ce succès est dû au dynamisme du tandem JG Perrière et M Larrue qui ont mené, avec leurs adjoints, une campagne exemplaire, il l'est aussi à la clairvoyance des Audengeois qui prennent conscience des dérives de nos gouvernants y compris locaux. **Élections départementales 2ème tour - Audenge:**  
Marie Larrue-Jean-Guy Perrière, Union de la Droite, **54,43 %**.  
Marc Lusignan-Claire Sombrun, Union de la Gauche, **45,57 %**. . CJM



**Recrudescence des cambriolages à Audenge, plusieurs nous ont été signalés dont un à La Courbe. Bijoux et espèces ont été dérobés.**

# Le saviez-vous?

## De la terre au béton.

En 2013 à la fin d'un conseil municipal, le maire nous présente une demande émanant d'une personne désireuse d'acquérir à Lubec, un terrain de 4 hectares, pour y implanter une « ferme à crocus ». Devant la pertinence de cette demande, et l'œil attendri du responsable de l'urbanisme, la majorité vota illico, comme un seul homme, son accord pour cette vente à 0.25 € le m<sup>2</sup> (vous avez bien lu). L'opposition s'indigna d'une telle ineptie, mais notre maire, rêvant certainement de voir « le safran Le Yondre » sur des boîtes partant inonder l'Asie, tint bon et le marché fut conclu. Notre acquéreur fit, à n'en pas douter, une « énormissime » affaire, surtout que le terrain en question était boisé de résineux qu'il a pu revendre, faisant ainsi une opération blanche : 4 hectares, 40 000 m<sup>2</sup> gratuits sur le dos des Audengeois. Cette affaire aurait pu s'arrêter là si notre aigrefin était allé jusqu'au bout de son utopie. Mais décou-



vrant subitement que la terre était basse, qu'il fallait clôturer pour protéger les précieux bulbes des cochons noirs que l'on appelle ici sangliers, il se

résigna. Adieu veaux, vaches, crocus, passons au plan B. Un plan simplissime, où il n'est pas nécessaire de se lever avec le soleil, ni de se casser les reins pour ramasser des fleurs qui ne sentent même pas bon. Un parking pour camping-car, voilà une bonne idée : ma petite maison, du béton, une barrière automatique, des parcmètres, l'eau, le gaz l'électricité (à inaugurer) et la wifi installée par une mairie trop contente de voir enfin une entreprise s'implanter sur son territoire. Je suis génial se dit-il, s'endormant en rêvant aux mastodontes nordiques qui allaient bientôt envahir Lubec.

CJM

Le terrain en question était boisé de résineux qu'il a pu revendre

# Souvenez-vous

## La TGAP, où en sommes-nous?

Cette Taxe Générale sur les Activités Polluantes, liée à l'exploitation passée du CET, est en suspens depuis plus de 8 ans et nous devons finalement la payer si la municipalité perd son procès en appel. Ce sont 750 000 € qui auraient dû être provisionnés partiellement chaque année mais qui ne l'ont jamais été depuis 2008.

Nous serions, bien entendu, tous très heureux que la municipalité ait gain de cause . Mais qui peut être sûr d'une décision de justice? Cette non provision ne vous paraît-elle pas être de l'inconséquence et du dillettantisme? Comment ferons-nous quand nous devons payer cette dette ? Voilà une question importante pour notre commune dont, curieusement, personne ne vous parle.

NS